



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2022-1209 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux bâtiments du pôle culturel*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 127 178;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 729;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 27 février 2023  
L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate